

COMMENT DEMANDER UN CRÉDIT ?

PREMIER CONTACT

- Le premier contact par **téléphone** permet de vérifier si vous remplissez les conditions d'accès. Si c'est le cas, vous recevrez la liste des documents à préparer pour un entretien avec un de nos conseillers.

DEMANDE DE CRÉDIT

- Le conseiller en crédit social est votre partenaire. Lors de l'**entretien**, il évalue avec vous votre budget et votre capacité de remboursement. Il établira votre dossier de demande et vous accompagnera également pendant la période de remboursement.

Attention ! Les entretiens ont lieu uniquement sur rendez-vous.

DÉCISION

- Votre dossier est présenté à un **Comité de Crédits** composé d'experts sociaux et financiers. Ce comité décide de l'octroi des crédits. En cas de refus, vous recevrez une lettre motivant ce dernier.

CRÉDAL INVESTISSEZ DANS VOS VALEURS

UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE...

Crédal est une coopérative de crédit alternatif qui compte plus de 1800 coopérateurs. Elle propose un **placement stable, éthique et solidaire.**

...POUR DU CRÉDIT ALTERNATIF

Grâce aux fonds placés par ses coopérateurs, Crédal finance des **associations et entreprises d'Economie sociale** (crédit solidaire), et des **personnes exclues bancaires** (qui souhaitent lancer une activité d'indépendant (microcrédit professionnel) ou acquérir des biens indispensables à leur quotidien (microcrédit personnel)).

Crédal développe aussi des **activités d'accompagnement**. L'agence-conseil soutient des associations et entreprises d'Economie sociale par ses conseils adaptés. Crédal Entreprendre accompagne des porteurs de projet qui souhaitent développer leur activité dans le respect de leurs valeurs. Elle offre également un soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Microcrédit Personnel Un coup de pouce pour l'avenir



Editeur responsable : Bernard Horenbeek, CREDAL SC, Siège social : Rue d'Alost 7 à 1000 Bruxelles
Coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération sous le n°5390 - RPM Bruxelles: 0426-769-5140

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS

En Région wallonne au 010/45.25.33
En Région bruxelloise au 02/213.38.31
creditsocial@credal.be
www.credal.be

Des permanences sont organisées à Bruxelles et en Wallonie. Renseignez-vous auprès de notre service.

CREDAL PLUS ASBL

Agissant en qualité d'intermédiaire de crédit
N° d'agrément au SPF Economie : 204039
Place de l'Université, 16 - 1348 Louvain-la-Neuve

CREDAL SC

**Société coopérative à responsabilité limitée
et à finalité sociale**
Agissant en qualité de prêteur
N° d'agrément au SPF Economie : 210315
Rue d'Alost, 7 - 1000 Bruxelles

Crédit Social Accompagné
Un outil adapté à la
prévention du surendettement

UN MICROCRÉDIT PERSONNEL DANS QUEL CAS ?

- L'accès au crédit bancaire vous est difficile
- Une autre solution moins chère ou plus adéquate que le crédit social est impossible
- Après avoir fait face à vos charges, vous avez un montant disponible pour rembourser un crédit

Le crédit social s'adresse aux habitants des Régions wallonne et bruxelloise,

- soit bénéficiaires d'**allocations sociales** (C.P.A.S., chômage, mutuelle, pension, ...)
- soit disposant de revenus professionnels ne dépassant pas
 - 1.088 €* net/mois pour un isolé
 - 1.484 €* net/mois pour un ménage

Après déduction

- du loyer ou de la mensualité hypothécaire
- de 193 €* par enfant et/ou personne handicapée à charge

* Montants valables pour 2012



© Crédal

CARINE L.

« Grâce au crédit social, j'ai conservé mon emploi et ma dignité. Il s'agissait aussi de pouvoir me rendre chez mon kiné, faire mes courses, voir mes amis... Une particularité qui m'a touchée chez Crédal c'est le comportement très humain de l'équipe : rapidité, efficacité et gentillesse ! »

POUR FINANCER QUOI ?

UN BIEN OU UN SERVICE

- S'inscrivant dans un projet de vie
- Utile et nécessaire à votre quotidien

PAR EXEMPLE :

- Du mobilier, de l'électroménager, un ordinateur,...
- Des travaux dans un logement : réparation de toiture, nouveaux châssis, chaudière, plomberie...
- Une voiture, un scooter,
- Une formation : langues, permis de conduire...
- Autres : soins dentaires, ...

Prendre un crédit n'est pas anodin,
cela nécessite de la réflexion.



© Crédal

RUDY V.

« Une voiture m'est indispensable pour me rendre à l'usine où je travaille à pauses. J'étais dans l'impossibilité d'obtenir un modeste financement auprès d'une banque à cause d'un accroc financier précédent. »

A QUELLES CONDITIONS ?

MONTANT ET TAUX

- Minimum : 500 € et maximum : 10.000 €
- Taux débiteur et TAEG : 5%

DURÉES MAXIMALES

- 18 mois pour 500 €
- 24 mois de 501 à 2.500 €
- 30 mois de 2.501 à 3.700 €
- 36 mois de 3.701 à 5.600 €
- 42 mois de 5.601 à 7.500 €
- 48 mois de 7.501 à 10.000 €

Montant emprunté	Nombre de mensualités	Montant des mensualités	Coût total du crédit
1.000 €	18	57,73 €	1.039,14 €
3.000 €	30	106,44 €	3.193,20 €
4.500 €	36	134,64 €	4.847,04 €
7.500 €	42	194,65 €	8.175,30 €
10.000 €	48	229,79 €	11.029,90 €

Les Crédits sociaux sont des prêts à tempérament soumis à la loi du 12 juin 1991. Crédal SC réclame une cession de créance à titre de sûreté.

Si le crédit est consenti pour l'achat d'un bien ou d'un service particulier, le montant net du prêt pourra être versé par Crédal SC directement au(x) vendeur(s) ou au(x) prestataire(s) de service, après réception de la notification de livraison conforme signée par le consommateur.



KANAR